



CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 25 Juin 2026

A 20h

En mairie de Féricy

Ordre du Jour :

- I. Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural 2026 – Délibération
- II. Demande de subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées – Délibération
- III. Subvention à l'association Féricy-Culture-Loisirs - Délibération
- IV. Questions diverses

Présents :

AUSTRUY-MARION Manon, BOURGES Manal, DELSALLE Marie-Claire, DELAFOSSE Guillaume, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FERNANDEZ Emmanuel, GALLET Thierry, GERMAIN Jean-Luc, GUILLAUME Eric, Jean-Luc, HAMEON Yoann, LEBRUN Julien, PASSERIEUX Françoise, ROCHER Catherine, ROUSSET Elisabeth

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Les élus approuvent le compte-rendu de la séance du 21 mai 2026.

ROUSSET Elisabeth est désignée secrétaire de séance.

I. Demande de subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural 2026

Délibération n°2026-43

Le Département aide au travers du Fonds d'Equipement Rural (FER), les communes de moins de 2 000 habitants pour tout projet en investissement lié notamment à l'aménagement et à la rénovation du patrimoine immobilier de la commune, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces publics et du domaine public routier.

Le taux de la subvention est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT.

Pour rappel le projet d'agrandissement de la Salle des Fêtes avec la modernisation du coin cuisine associé au projet d'agrandissement de la cour de l'école et de la création d'un ilot de fraîcheur a reçu un accord de subvention de la part du Département et de la Région à hauteur de 70% au titre d'un Contrat Rural (Cor77).

Afin d'obtenir un total de subvention plus intéressant, il avait été décidé, au moment du montage du dossier CoR de détacher le lot travaux du lot mobilier et équipement de cuisine attendu que ce

dernier lot entrant dans les critères des dossiers FER et qu'il pouvait être associé au projet d'aménagement de la Salle de La Source.

Après un travail de la commission travaux, le détail des travaux est présenté :

- Equipement de la cuisine de la salle des fêtes	19 151.55€ HT
- Mobilier de la salle de restauration de la salle des fêtes	3 856.93€ HT
- Vaisselle pour la salle de restauration de la salle des fêtes	408.63€ HT
- Cloisonnement de la salle de la Source	7 875.10€ HT
- Création d'un comptoir et d'une mezzanine	5 999.74€ HT
- Cloison avec l'espace bibliothèque	7 791.90€ HT
- Correction acoustique de la salle de la Source (toutes options)	10 061.60€ HT
- Equipement du coin cuisine	1 552.62€ HT

TOTAL DES PROJETS PRESENTES	56 698.07€ HT
------------------------------------	----------------------

Le financement serait donc le suivant :

Subvention Conseil Départemental FER espérée	28 349.03€
Part communale – Autofinancement	28 349.04€
TVA 20% à financer	11 339.61€

Montant total restant à la charge de la collectivité	39 688.65€
---	-------------------

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent monsieur le maire à déposer un dossier de subvention au titre du FER 2026.

II. Demande de subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

Délibération n°2026-44

Monsieur le maire rappelle que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) qui longe le Domaine de la Salle permet de bénéficier d'aides financières sur les projets visant à la valorisation et l'entretien des itinéraires de randonnée pédestre existants et inscrits au PDIPR. Cette aide est limitée à un projet par commune tous les 2 ans avec un plafond de travaux maximum de 25 000€ HT.

Il informe que, suite à différents échanges avec M. Pras de la Direction de l'Eau et de l'Environnement et de l'Agriculture du Département, nous avons eu confirmation que notre projet de création d'un chapeau sur le mur d'enceinte du Domaine est éligible.

Pour ce projet dont le devis s'élève à 18 322€ HT, le taux de subvention pourrait atteindre 60%.

Le financement serait donc le suivant :

Subvention espérée dans le cadre du PDIPR	10 993.00€
Part communale – Autofinancement	7 329.00€

Montant total restant à la charge de la collectivité	7 329.00€
---	------------------

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le maire à effectuer les démarches nécessaires à cette demande de financement dans le cadre du PDIPR

III. Subvention à l'association Féricy-Culture-Loisirs

Délibération n°2026-45

Monsieur le maire rappelle que le dossier de demande de subvention de l'association Féricy Culture Loisirs n'avait pas pu être étudié lors de la séance précédente car il était incomplet.

Au vu des éléments budgétaires transmis depuis, il en ressort que cette association bénéficie d'un fonds de trésorerie assez conséquent. Cette situation s'explique par le fait que l'association faisait auparavant appel à des salariés nécessitant un fonds de roulement permettant de régler les salaires même en cas d'absence de recettes issues de leurs activités.

Attendu que l'association de fait plus appel à des salariés mais à des prestataires, de fonds de roulement n'a plus lieu d'être.

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 50% du montant demandé soit 700€. Ce choix, malgré une trésorerie importante a pour but de rester solidaire envers cette association très active au sein de la commune tout en alertant sur la nécessité de ne pas conserver un fonds de trésorerie trop important pour une association.

A préciser néanmoins que cette association a investi ces derniers mois dans du matériel utile dans le cadre de ses activités et qu'un encouragement du conseil municipal est précisé pour une poursuite en ce sens.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident l'octroi d'une subvention de 700€ pour l'association Féricy Culture Loisirs.

IV. Questions diverses

- Regroupement Pédagogique Intercommunal : suite à la construction d'une nouvelle école à Machault pouvant accueillir l'ensemble des élèves du SIRP et à la réception de courriers de parents d'élèves de Machault souhaitant que leurs enfants poursuivent leur fin de cycle dans l'école toute neuve, la directrice de l'inspection d'académie a convoqué les maires des 2 communes afin de connaître leur position.

Si, au départ, monsieur le maire de Féricy accompagné de Madame Delsalle, vice-présidente du RPI, était confiant puisque les 2 maires étaient d'accord pour conserver le fonctionnement actuel, il s'est vite avéré que la directrice de l'inspection d'académie avait déjà pris la décision de laisser le choix aux parents en leur faisant parvenir un sondage pour recueillir leurs avis pour une mise en place dès la prochaine rentrée.

Monsieur le maire précise que cette proposition est pipée puisque l'école de Machault est flambant neuve et qu'il paraît probable que tous les parents de Machault vont souhaiter mettre leurs enfants à Machault, ce qui ferait passer les effectifs de Féricy de 88 à 35 élèves impliquant ainsi, à terme la mort de l'école de Féricy.

Si monsieur le maire de Machault a accepté la diffusion de ce sondage, monsieur le maire de Féricy a refusé de le faire sans explication et en a demandé le report. Elle permettra aux fériciens de s'exprimer sur le sujet.

Monsieur le maire précise que Madame la directrice n'envisage pas de fermeture de l'école de Féricy tant que celle-ci n'a pas atteint le seuil critique autour de 10 élèves. Quoiqu'il en soit, la répartition actuelle est en place depuis des années. Toute modification entraînerait systématiquement des classes à plusieurs niveaux.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a saisi sans attendre le service juridique et que notre avocate a clairement identifié que la direction de l'inspection d'académique était sortie de leur cadre de compétence.

Madame Delsalle, vice-présidente du SIRP informe qu'elle a fait partir un courrier pour une réunion publique qui se tiendra ce lundi à 19h30 à la Salle des Fêtes afin de donner les bonnes informations aux parents et les enjeux de la réponse qu'ils donneront au sondage.

Après de nombreux échanges entre les élus, il apparait évident que les éléments concrets doivent être donnés aux parents afin de les convaincre de ne pas, malgré eux, amener à la fermeture de l'école de Féricy.

Tour de table :

- Monsieur le maire informe :
 - Le travail et l'entente se passent bien entre les 2 agents des services techniques. Le contrat du nouvel agent a donc été renouvelé.
 - Les travaux du château d'eau ont pris un peu de retard suite, entre autres, à la découverte d'amiante dans le revêtement de la structure
 - Face à la période caniculaire, monsieur les Préfet a demandé à toutes les communes d'activer pleinement le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Monsieur le maire remercie ses adjoints et le service administratif d'avoir répondu sans délai à cette obligation.
 - Madame Passerieux informe qu'elle a reçue, avec Monsieur Caisso, la personne qui va installer le bas-relief à l'entrée de la Source Sainte Osmanne. Elle demande si le blason de Féricy peut lui être fourni. Monsieur le maire accepte mais rappelle que la maquette doit lui être présentée au préalable afin de s'assurer que le blason de la commune ne soit pas trop associé au caractère religieux (séparation Eglise/Etat).
- Madame Passerieux demande également quand aura lieu la prise de photo des villageois comme cela avait déjà été fait auparavant. La date du 4 octobre est proposée. Il faudra veiller à la bonne communication de cet évènement.
- Monsieur Despots informe qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte en charge du projet d'agrandissement et de réhabilitation de la Salle des Fêtes afin de faire le point sur les choix de la commune avant consultation des entreprises dans le cadre du marché.
 - Monsieur Guillaume informe qu'un contact a été pris avec un chargé de mission auprès du cabinet du Procureur de la République afin de mettre en place une convention type de rappel à l'ordre en collaboration directe avec le procureur. Une rencontre avec monsieur le maire sera prévue pour septembre.

- Monsieur Gallet informe qu'il a pris en charge le dossier de suivi des arbres du Domaine. Un plan d'action préventif va être élaboré.
- Madame Austruy-Marion informe que la location du 1 rue de Lorette est mise en place et qu'un locataire occupe les lieux depuis début juin avec pour objectif d'utiliser les locaux pour son habitation personnelle mais aussi pour y installer une maison d'artiste.
- Monsieur Fernandez tient à souligner le professionnalisme de l'ébéniste du village, monsieur Chenoy Perrier dont il a pu se rendre compte à l'occasion d'une demande de devis dans le cadre du projet d'aménagement de la Salle de la Source. Monsieur le maire informe qu'il a pris contact avec cet ébéniste pour lui proposer le rachat du chêne en stock à l'atelier.
- Monsieur Haméon informe :
 - Dans le cadre du projet d'aménagement de la Salle de la Source, un devis auprès d'un acousticien a été reçu et est à l'étude afin de faire le meilleur choix technique mais aussi visuel
 - Le festival SAM SAM a été un succès et une réunion va être provoquée avec les organisateurs pour discuter de la prochaine édition. Madame Rousset précise juste qu'il faudra penser à bloquer l'accès par la route de Barbeau avec un véhicule bélier dans le cadre de vigipirate.
 - La nuit du conte a également été un succès
 - La préparation de la fête champêtre est lancée
- Madame Delsalle informe d'un rendez-vous avec un agent des archives départementales. Les archives sont, dans l'attente de leur tri et leur mise sous carton sont entreposés sous la mezzanine de l'atelier technique. IL est prévu un rendez-vous en septembre avec cette personne afin de faire un 1^{er} pré-tri en supprimer ce qui est à détruire. Monsieur Haméon qui a participé à cette rencontre, précise qu'il y aura besoin de dégager un espace d'environ 70m² pour effectuer ce travail d'archives dans de bonnes conditions. Il précise également que les étagères bois sont déconseillées. Par contre les étagères en fer rachetées par monsieur le maire il y a 2 ans conviennent parfaitement.
- Madame Rousset informe :
 - Suite à la décision prise lors du dernier conseil municipal pour la convention pour la lutte contre les frelons, un formulaire de déclaration a été élaboré.
 - Une commission environnement sera provoquée en septembre
- Madame Bourges informe :
 - La nouvelle Lettre est sortie un peu en retard. Il est demandé de veiller à faire un travail plus collégial notamment dans l'envoi d'articles. La prochaine lettre est prévue un peu avant Noël.
 - Le PCS comme indiqué par monsieur le maire a été pleinement mis en place ce jour par des appels aux personnes vulnérables afin de s'assurer que tout allait bien. Elle informe que des formulaires avec des détails à donner sur leurs situations avaient été distribués en

amont. Elle précise qu'aujourd'hui c'est la commission Action Sociale qui gère mais que tout le monde peut s'en charger. Il serait préférable de mettre en place des personnes référentes dans le village. Madame Bourges rappelle que le PCS est à disposition dans le placard de la salle du conseil et invite tous les élus à le consulter. Elle précise que la liste des personnes est à mettre à jour régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le secrétaire de séance,
Elisabeth ROUSSET

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN